

tout pays des nations alliées. J'ai vu de cent à cent cinquante navires réunis dans le bassin Bedford chargés de vivres, de matériel de guerre et de soldats. Nos soldats ont combattu vaillamment, mais le port d'Halifax a contribué grandement à la sauvegarde de la liberté, non seulement au pays, mais dans le monde entier. Je pourrais également vous indiquer l'apport de Saint-Jean à l'effort de guerre, ainsi que les ressources que nous avons cédées au Dominion au moment de la Confédération. Il m'est inutile d'entrer dans tous les détails. Les honorables députés comprendront, après un moment de réflexion, la grande importance des Provinces maritimes. Lorsque les glaces d'hiver bloquent les grands ports de Montréal et de Québec, le commerce du pays passe par Saint-Jean et Halifax.

On dira que tel n'est pas le pacte fédératif. Je signale qu'on n'en a pas observé la lettre par le passé. Je cite à ce propos l'un des hommes politiques les plus éminents de la Chambre au cours des années récentes, qui ne siège plus parmi nous depuis quelque temps. En 1933, comme en fait foi le compte rendu, l'honorable M. Ralston a déclaré, au sujet de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique :

On n'a pas respecté la lettre du pacte, et personne n'a insisté sur ce point, quand il s'est agi des mesures de secours. La lettre du pacte n'a pas été respectée dans la question de la remise aux provinces des ressources naturelles, qui étaient la propriété du Dominion. On n'a pas observé la lettre du pacte dans les efforts extraordinaires qu'on a faits pour voir à ce que nos gens soient bien vêtus et bien nourris et pour surmonter les obstacles qui se présentent actuellement.

Nos provinces ont toujours estimé que si l'on s'en était tenu à l'esprit de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le Nouveau-Brunswick, l'Île du Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse compteraient aujourd'hui le même nombre de député qu'à l'époque de la Confédération. L'Australie, se souvenant peut-être de ce qui s'était passé au Canada, s'est assurée que les petits Etats ne seraient pas ainsi frappés lors de l'unification du pays en un seul commonwealth. A la Chambre de l'Australie, deux Etats comptaient chacun 5 députés et les quatre autres étaient représentés respectivement par 26, 23, 9 et 7 membres, soit un total de 75. La loi australienne renferme une disposition explicite interdisant de diminuer le nombre de députés que comptaient les Etats lors de l'union, et on s'y est conformé. En 1907, lorsque M. Hughes, de l'Île du Prince-Edouard, a saisi la Chambre des communes du problème de la représentation, plusieurs chefs de l'époque, dont sir Robert Borden, sir Wilfrid Laurier et d'autres, ont pris la parole. L'honorable député de

[M. Brooks.]

Lake-Centre (M. Diefenbaker) a consigné au hansard plusieurs opinions qu'ont alors exprimées ces grands hommes d'Etat. Voici celle de sir Robert Borden, que je reproduis du hansard de 1907, à la page 2272 :

Je suis porté à croire que les plus grandes provinces répondraient à cette question avec le même esprit que l'honorable premier ministre a montré ce soir, et qu'elles seraient disposées à accorder aux trois provinces maritimes, dont la population n'a pas augmenté aussi rapidement que celle des autres parties du pays, une représentation qui ne serait jamais plus petite que celle qu'elles avaient lorsqu'elles sont entrées dans la confédération.

La représentation, au lieu d'augmenter, diminuait, je le répète, d'année en année.

En 1907, sir Wilfrid Laurier a pris part au même débat et traité de la question soulevée par l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) qui intéresse au plus haut point les honorables députés des Provinces maritimes; j'estime même qu'elle nous touche de plus près que les gens des autres régions du pays, puisque nous serions frappés plus rudement. J'espère que tous les députés des Maritimes, qu'ils soient libéraux ou conservateurs-progressistes, appuieront la mesure qui est à l'avantage de ces trois provinces.

L'hon. M. BRIDGES: Que dire du Canada?

M. BROOKS: Nous en faisons partie.

L'hon. M. BRIDGES: Songez-vous au plus grand intérêt du Canada?

M. BROOKS: Je signale à l'honorable député de York-Sunbury (M. Bridges) qu'il est représentant du Nouveau-Brunswick, et nous nous attendons qu'il s'occupe de sa province.

L'hon. M. BRIDGES: Je représente aussi le Canada.

M. BROOKS: En outre, je signale que, récemment, lorsqu'il a voté en faveur de la mesure tendant à substituer la fête du Canada à la fête du Dominion, il ne parlait qu'au nom d'environ un dixième de ses commettants. Nouveau député à la Chambre, il est très fortuné. Lorsque je l'ai félicité il y a quelque temps, je lui ai fait remarquer qu'il occupe peut-être son poste actuel parce qu'il n'y avait pas d'alternative.

L'hon. M. BRIDGES: Au moins, je suis Canadien.

M. BROOKS: Je le suis autant que vous.

L'hon. M. BERTRAND: Ce n'est pas évident.

M. BROOKS: Permettez-moi de citer ce que disait sir Wilfrid Laurier en 1907 :

La confédération est un pacte qui a été conclu en premier lieu entre quatre provinces, et qui a été accepté par les neuf provinces entrées dans l'union et je sou mets aux honorables membres de la Chambre que ce pacte ne saurait se